

JM PMMA Primer – All-Purpose

Version 3.0

Date de révision 02/18/2021

Date d'impression 02/18/2021

SECTION 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ

Nom commercial : JM PMMA Primer – All-Purpose

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Société : Johns Manville

Adresse : P.O. Box 5108
Denver, CO USA 80127

Téléphone : +1-303-978-2000

Numéro de téléphone en cas
d'urgence : Numéro 24 heures: +1-800-424-9300 (CHEMTREC)

Société : Johns Manville Canada, Inc.

Adresse : 5301 42 Avenue
Innisfail, AB Canada T4G 1A2

Téléphone : +1-303-978-2000

Numéro de téléphone en cas
d'urgence : Numéro 24 heures: +1-800-424-9300 (CHEMTREC)

Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée : Peintures primaires

Restrictions d'utilisation : Pour des utilisateurs professionnels uniquement.

Préparé par : productsafety@jm.com

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS**Classement SGH en conformité avec le règlement 29 CFR 1910.1200 (OSHA HCS 2012) et les règlements sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)**

Liquides inflammables : Catégorie 2

Irritation de la peau : Catégorie 2

Irritation oculaire : Catégorie 2A

Sensibilisation de la peau : Catégorie 1

Toxicité systémique sur un
organe cible précis -
exposition unique : Catégorie 3 (Appareil respiratoire)**Éléments étiquette SGH**

Pictogrammes de danger :



Mot indicateur : Danger

Déclarations sur les risques : H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

JM PMMA Primer – All-Purpose

Version 3.0

Date de révision 02/18/2021

Date d'impression 02/18/2021

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Déclarations sur la sécurité :

Prévention:

P210 Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. Ne pas fumer.

P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P240 Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

P241 Utiliser du matériel électrique/ de ventilation/ d'éclairage antidéflagrant.

P242 Seulement utiliser des outils ne produisant pas des étincelles.

P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

P261 Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.

P264 Se laver à fond la peau après avoir manipulé.

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P272 Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas sortir du lieu de travail.

P280 Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ un équipement de protection du visage.

Intervention:

P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau / Se doucher.

P304 + P340 + P312 EN CAS D'INHALATION : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.

P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.

P362 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P370 + P378 En cas d'incendie : Utiliser du sable sec, une poudre chimique ou une mousse anti-alcool pour éteindre l'incendie.

Entreposage:

P403 + P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P403 + P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

P405 Garder sous clef.

Élimination:

P501 Éliminer le contenu/le contenant dans un site agréé en conformité avec les règlements locaux, régionaux, nationaux et internationaux.

JM PMMA Primer – All-Purpose

Version 3.0

Date de révision 02/18/2021

Date d'impression 02/18/2021

Autres dangers

Inconnu.

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Composants dangereux

Nom Chimique	No. CAS	Concentration (%)
méthacrylate de méthyle	80-62-6	>= 30 - < 60
résine acrylique	Non attribuée	>= 10 - < 30
1,1'-(p-tolylimino)dipropane-2-ol	38668-48-3	>= 1 - < 5
acrylate de 2-hydroxyéthyle	818-61-1	>= 0.1 - < 1

La concentration ou la plage de concentration réelle est retenue en tant que secret industriel

SECTION 4. PREMIERS SOINS

- Conseils généraux : A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.
 Montrer cette fiche technique signalétique au médecin en consultation.
 S'éloigner de la zone dangereuse.
 Ne pas laisser la victime sans surveillance.
 Les symptômes d'empoisonnement peuvent apparaître plusieurs heures plus tard.
- En cas d'inhalation : Déplacer immédiatement à l'air frais. Obtenir immédiatement une assistance médicale.
 En cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle.
- En cas de contact avec la peau : En cas de contact, rincer immédiatement la peau avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes tout en retirant les vêtements et chaussures contaminés.
 Appeler un médecin si de l'irritation se développe ou persiste.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement avec de grandes quantités d'eau, aussi sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.
 Si portés, enlever les verres de contact si cela est facile à faire.
 Protéger l'oeil intact.
 Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : NE PAS faire vomir sauf sur instructions d'un médecin ou d'un centre anti-poison.
 Essayez délicatement et rincez à l'eau l'intérieur de la bouche.
 Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
 Faire immédiatement appel à une assistance médicale.
 En cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle.
- Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés : Toxique en cas d'ingestion.
 Provoque une irritation cutanée.
 Peut provoquer une allergie cutanée.
 Provoque une sévère irritation des yeux.
 Peut irriter les voies respiratoires.
- Protection pour les secouristes : Si une possibilité d'exposition existe, consulter la Section 8 pour l'équipement de protection individuelle particulier.

JM PMMA Primer – All-Purpose

Version 3.0

Date de révision 02/18/2021

Date d'impression 02/18/2021

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Moyen d'extinction approprié : Dioxyde de carbone (CO₂)
Mousse
Poudre sèche
Eau pulvérisée
- Moyens d'extinction inadéquats : Jet d'eau à grand débit
- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Les vapeurs peuvent former un mélange inflammable avec l'air.
Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre au niveau du sol.
Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie.
- Produits de combustion dangereux : oxydes de carbone
oxydes d'azote
- Autres informations : Procédure usuelle pour feux d'origine chimique.
Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.
Pour de raisons de sécurité en cas d'incendie, les bidons doivent être entreposés séparément, dans des enceintes fermées.
Utiliser un vaporisateur d'eau pour refroidir les contenants complètement fermés.
- Équipement de protection spécial pour les pompiers : Si nécessaire, porter un appareil respiratoire autonome lors de la lutte contre l'incendie.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

- Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Utiliser un équipement de protection personnelle.
Assurer une ventilation adéquate.
Enlever toute source d'allumage.
Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.
Attention aux vapeurs qui s'accumulent pour former des concentrations explosives. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les zones en contrebas.
- Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit pénètre dans les égouts.
Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.
- Méthodes et matières pour le confinement et le nettoyage : Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).
Des outils anti-étincelant doivent être utilisés.

JM PMMA Primer – All-Purpose

Version 3.0

Date de révision 02/18/2021

Date d'impression 02/18/2021

Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

SECTION 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

- Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Entreprendre les actions nécessaires pour éviter les décharges d'électricité statique (qui peuvent provoquer l'inflammation des vapeurs organiques).
N'utiliser que de l'équipement à l'épreuve des explosions.
Tenir à l'écart des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'ignition.
Ne pas mettre sous pression, souder, souder au plomb, percer ou polir les contenants.
- Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter la formation d'aérosols.
Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.
Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone où se fait l'application.
Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.
Fournir un renouvellement d'air et/ou une ventilation aspirante suffisante dans les ateliers.
Ouvrir les barils avec précaution, le contenu pouvant être sous pression.
Éliminer l'eau de rinçage conformément aux réglementations locales et nationales.
Les personnes susceptibles d'avoir des problèmes de sensibilisation de la peau ou d'asthme, des allergies, des maladies respiratoires chroniques ou récurrentes, ne devraient pas être employées dans aucun des procédés dans lequel ce mélange est utilisé.
Équipement de protection individuelle, voir la section 8.
- Conditions de stockage sûres : Défense de fumer.
Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.
Refermer soigneusement tout récipient entamé et l'entreposer verticalement afin d'éviter tout écoulement.
Respecter les mises-en-garde de l'étiquette.
Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.
- Matières à éviter : Tenir à l'écart des agents oxydants et des matériaux fortement des acides alcalins.
- Température d'entreposage recommandée : 0 - 25 °C
- Durée de l'entreposage : 12 Months
- D'autres informations sur la stabilité du stockage : Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

SECTION 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle**

JM PMMA Primer – All-Purpose

Version 3.0

Date de révision 02/18/2021

Date d'impression 02/18/2021

Composants	No. CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
méthacrylate de méthyle	80-62-6	TWA	50 ppm	ACGIH
		STEL	100 ppm	ACGIH
		TWA	100 ppm 410 mg/m3	NIOSH REL
		TWA	100 ppm 410 mg/m3	OSHA

Mesures d'ordre technique : Utiliser un système d'aération local et/ou général.
 N'utiliser que dans des endroits munis d'une ventilation aspirante à l'épreuve des explosions.
 Fournir un système de ventilation par aspiration au niveau du sol.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Une aération générale et locale est recommandée afin de maintenir les expositions à la vapeur du produit en dessous des limites recommandées. Lorsque les concentrations sont au-dessus des limites recommandées ou sont inconnues, vous devez utiliser des masques de protection des voies respiratoires appropriés. Veuillez suivre les règlements concernant les masques de protection des voies respiratoires de l'OSHA (29 CFR 1910.134) et les masques de protection des voies respiratoires approuvés par NIOSH/MSHA. La protection procurée par les masques de protection des voies respiratoires contre l'exposition aux produits chimiques dangereux est limitée. Utiliser un masque respiratoire avec alimentation en air à pression positive s'il existe un danger de libération incontrôlée, si les taux d'exposition sont inconnus ou dans toutes autres circonstances dans lesquelles les masques filtrants ne procureraient pas une protection adéquate.

Protection des mains
Matériau : Gants de protection

Remarques : Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières du lieu de travail (contraintes mécaniques, temps de contact).

Protection des yeux : Utiliser des lunettes de protection avec des écrans latéraux ou lunettes protectrices.
 Porter un masque et des vêtements de protection en cas de problèmes lors du traitement.

Protection de la peau et du corps : Porter des vêtements de protection: chemise à manches longues et pantalon.
 Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Choisir un protecteur corporel selon son type, la concentration et les quantités de substances dangereuses, et les spécificités du poste de travail.

Mesures d'hygiène : A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.
 Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
 Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée.

JM PMMA Primer – All-Purpose

Version 3.0

Date de révision 02/18/2021

Date d'impression 02/18/2021

Des indications de manipulation écrites doivent être disponibles sur le lieu de travail.

SECTION 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect	: liquide
Couleur	: translucide, trouble, blanc
Odeur	: forte, de solvant
Seuil de l'odeur	: Donnée non disponible
pH	: Donnée non disponible
Point de fusion/congélation	: Donnée non disponible
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition	: Donnée non disponible
Point d'éclair	: 11 °C Méthode: Vase clos Pensky-Martens
Taux d'évaporation	: Donnée non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure	: Donnée non disponible
Pression de vapeur	: Donnée non disponible
Densité de vapeur relative	: > 1 (Air = 1.0)
Densité relative	: 1.02
Solubilité	
Solubilité dans l'eau	: insoluble
Solubilité dans d'autres solvants	: Donnée non disponible
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	: Donnée non disponible
Température d'auto-inflammation	: Donnée non disponible
Décomposition thermique	: Donnée non disponible
Viscosité	
Viscosité, dynamique	: 1,200 mPa.s (20 °C)
Viscosité, cinématique	: Donnée non disponible

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	: Éviter les températures au-dessus de 60 °C, la lumière du soleil directe et le contact avec des sources de chaleur.
Stabilité chimique	: Stable dans des conditions normales.
Possibilité de réactions dangereuses	: Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation. Les vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air. La polymérisation est une réaction hautement exothermique et peut générer une chaleur suffisante pour provoquer la décomposition thermique et/ou la rupture des contenants.
Conditions à éviter	: Éviter les températures au-dessus de 60 °C, la lumière du

JM PMMA Primer – All-Purpose

Version 3.0

Date de révision 02/18/2021

Date d'impression 02/18/2021

Produits incompatibles	: soleil directe et le contact avec des sources de chaleur. Oxydants forts Acides forts et bases fortes Agents réducteurs composés halogénés
Produits de décomposition dangereux	: En cas d'incendie des produits de décomposition dangereux peuvent se former, comme : Bioxyde de carbone (CO ₂), monoxyde de carbone (CO), oxydes d'azote (NO _x), fumée dense et noire.

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES
Toxicité aiguë

Toxique en cas d'ingestion.

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale	: Estimation de la toxicité aiguë : 251.3 mg/kg Méthode: Méthode de calcul Remarques: Non classés. Pas une voie d'exposition probable.
Toxicité aiguë par inhalation	: Estimation de la toxicité aiguë : 57.89 mg/l Durée d'exposition: 4 h Atmosphère d'essai: vapeur Méthode: Méthode de calcul
Toxicité cutanée aiguë	: Estimation de la toxicité aiguë : > 5,000 mg/kg Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë
Composants:
méthacrylate de méthyle:

Toxicité aiguë par voie orale	: DL50 (Rat): > 5,000 mg/kg Méthode: Directives du test 401 de l'OECD
Toxicité aiguë par inhalation	: CL50 (Rat): 29.8 mg/l Durée d'exposition: 4 h Atmosphère d'essai: vapeur
Toxicité cutanée aiguë	: DL50 (Lapin): > 5,000 mg/kg

Toxicité aiguë
résine acrylique:

Toxicité aiguë par voie orale	: Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par voie orale
Toxicité aiguë par inhalation	: Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par inhalation
Toxicité cutanée aiguë	: Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par voie cutanée

Toxicité aiguë
1,1'-(p-tolylimino)dipropane-2-ol:

JM PMMA Primer – All-Purpose

Version 3.0

Date de révision 02/18/2021

Date d'impression 02/18/2021

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 25 mg/kg
Méthode: Directives du test 423 de l'OECD

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2,000 mg/kg
Méthode: Directives du test 402 de l'OECD

Toxicité aiguë**acrylate de 2-hydroxyéthyle:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle): 540 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : Évaluation: Ce composant/mélange est faiblement toxique après une inhalation à court terme.

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 1,000 mg/kg
Méthode: Directives du test 402 de l'OECD

Corrosion et/ou irritation de la peau**Composants:****méthacrylate de méthyle:**

Résultat: Irritation de la peau

Corrosion et/ou irritation de la peau**résine acrylique:**

Résultat: irritant

Corrosion et/ou irritation de la peau**acrylate de 2-hydroxyéthyle:**

Espèce: Lapin

Durée d'exposition: 24 h

Résultat: Provoque des brûlures.

Lésion/irritation grave des yeux**Composants:****résine acrylique:**

Résultat: irritant

Lésion/irritation grave des yeux**1,1'-(p-tolylimino)dipropane-2-ol:**

Espèce: Lapin

Résultat: Irritation des yeux

Évaluation: Irritant pour les yeux.

Méthode: Directives du test 405 de l'OECD

Lésion/irritation grave des yeux**acrylate de 2-hydroxyéthyle:**

Espèce: Lapin

Résultat: Corrosif

Sensibilisation des voies respiratoires: Non répertorié selon les informations disponibles.

JM PMMA Primer – All-Purpose

Version 3.0

Date de révision 02/18/2021

Date d'impression 02/18/2021

Sensibilisation cutanée ou respiratoire**Composants:****méthacrylate de méthyle:**

Évaluation: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Résultat: A un effet sensibilisant.

Sensibilisation cutanée ou respiratoire**acrylate de 2-hydroxyéthyle:**

Type d'essai: essai des ganglions lymphatiques locaux (LLNA)

Voies d'exposition: Dermale

Espèce: Souris

Résultat: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

IARC

Aucun composant de ce produit présent à des concentrations supérieures ou égales à 0.1% n'a été identifié comme cancérigène probable, possible ou reconnu pour l'homme par l'IARC (Agence internationale de recherche sur le cancer).

OSHA

Aucun composant de ce produit présent à des concentrations plus grandes que ou égales à 0.1% n'a été identifié comme cancérigène ni comme cancérigène possible par OSHA (29 CFR 1910 Subpart Z, Substances Toxiques et Dangereuses).

NTP

Aucun composant de ce produit présent à des concentrations plus grandes que ou égales à 0.1% n'a été identifié comme cancérigène reconnu ou présumé par NTP (Programme national de toxicologie - Etats-Unis).

STOT - exposition unique**Composants:****méthacrylate de méthyle:**

Voies d'exposition: Inhalation

Évaluation: Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité par aspiration

Non répertorié selon les informations disponibles.

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**Écotoxicité****Produit:****Évaluation écotoxicologique**

Toxicité aiguë en milieu aquatique : Nocif pour les organismes aquatiques.

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Composants:**méthacrylate de méthyle:**

JM PMMA Primer – All-Purpose

Version 3.0

Date de révision 02/18/2021

Date d'impression 02/18/2021

- Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus kisutch (saumon argenté)): > 79 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: EPA OTS 797.1400
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 69 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: EPA-660/3-75-009
- Toxicité pour les algues : CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Selenastrum capricornutum)): > 110 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

1,1'-(p-tolylimino)dipropane-2-ol:

- Toxicité pour les poissons : CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): 17 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 28.8 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
- Toxicité pour les algues : CE50 (Desmodesmus subspicatus (Algues vertes)): 245 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Persistence et dégradabilité**Composants:****acrylate de 2-hydroxyéthyle:**

- Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.

Potentiel bioaccumulatif**Composants:****méthacrylate de méthyle:**

- Coefficient de partage (n-octanol/eau) : log Pow: 1.38 (20 °C)
pH: 7

1,1'-(p-tolylimino)dipropane-2-ol:

- Coefficient de partage (n-octanol/eau) : log Pow: 2.1 (24 °C)
pH: 7.5
Méthode: Directives du test 107 de l'OECD

acrylate de 2-hydroxyéthyle:

- Coefficient de partage (n-octanol/eau) : log Pow: -0.17 (25 °C)

Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

Autres effets néfastes**Produit:**

JM PMMA Primer – All-Purpose

Version 3.0

Date de révision 02/18/2021

Date d'impression 02/18/2021

- Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone : Réglementation: 40 CFR protection de l'environnement; Partie 82 Protection de l'ozone stratosphérique - CAA section 602 des substances de la catégorie I
Remarques: Ce produit ne contient aucune et n'a pas été fabriqué avec des substances de Classe I ou de Classe II appauvrissant la couche d'oxone telles que définies à la Section 602 (40 CFR 82, Subpt. App. A + B) de la loi sur la qualité de l'air (Clean Air Act) des États-Unis.
- Information écologique supplémentaire : Nocif pour les organismes aquatiques.
Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

SECTION 13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**Méthodes d'élimination**

- Déchets de résidus : Éliminer le contenu/le contenant dans un site agréé en conformité avec les règlements locaux, régionaux, nationaux et internationaux.
Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.
- Emballages contaminés : Vider les restes du contenu.
Éliminer comme produit non utilisé.
Ne pas réutiliser des récipients vides.
Ne pas brûler les fûts vides ou les exposer au chalumeau.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**Réglementations pour le transport international**

Transport terrestre
USDOT: UN1263, Paint, 3, II
TDG: UN1263, Paint, 3, II

LIMITED QUANTITY (QUANTITÉ LIMITÉE) si expédié dans des emballages intérieurs ne dépassant pas 5,0 L (1,3 gallons) de capacité nette, emballés dans un emballage extérieur solide.

Transport maritime
IMDG: UN1263, Paint, 3, II (11 °C c.c.)

Transport aérien
IATA/ICAO: UN1263, Paint, 3, II

SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**Liste TSCA**

- TSCA - 5(a) Nouvelle Réglementation Importante
Liste de Produits Chimiques : Aucune substance n'est assujettie à une nouvelle règle d'utilisation importante.
- Toxic Substances Control Act (TSCA) des États-Unis Section 12(b) Notification d'exportation (40 CFR 707, sous-partie D) : Aucune substance n'est assujettie aux exigences en matière de déclaration d'exportation selon TSCA 12(b).

JM PMMA Primer – All-Purpose

Version 3.0

Date de révision 02/18/2021

Date d'impression 02/18/2021

EPCRA - Emergency Planning and Community Right-to-Know
CERCLA Quantité à déclarer

Composants	No. CAS	RQ du constituant (lbs)	RQ du produit calculé (lbs)
méthacrylate de méthyle	80-62-6	1000	1667

Substances extrêmement dangereuses sous SARA 304 Quantité à déclarer

Ce produit ne contient aucun composant ayant une quantité à déclarer sous 304 EHS RQ.

SARA 311/312 Dangers : Inflammables (gaz, aérosols, liquides ou solides)
 Corrosion cutanée ou irritation
 Dommages oculaires graves ou irritation oculaire
 Sensibilisation respiratoire ou cutanée
 Toxicité systémique sur un organe cible précis (exposition unique ou répétée)

SARA 302 : Ce matériel ne contient aucun composant avec une section 302 EHS TPQ.

SARA 313 : Les ingrédients suivants sont assujettis aux taux devant être déclarés tels qu'établis sous SARA Title III, Section 313:

méthacrylate de méthyle 80-62-6 30 - 60 %

Loi sur la qualité de l'air

Le(s) produit(s) chimique(s) suivant(s) est/sont répertorié(s) comme polluant(s) atmosphérique(s) dangereux à la Section 12 (40 CFR 61) de la loi sur la qualité de l'air (Clean Air Act) des États-Unis:

méthacrylate de méthyle 80-62-6 30 - 60 %

Ce produit ne contient aucun produit chimique listé sous le U.S. Clean Air Act Section 112(r) for Accidental Release Prevention (40 CFR 68.130, Subpart F).

Les produits chimiques suivants sont listés sous le U.S. Clean Air Act Section 111 SOCMII Intermediate or Final VOCs (40 CFR 60.489):

méthacrylate de méthyle 80-62-6 30 - 60 %

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

TSCA : Toutes les substances sont répertoriées comme actives sur l'inventaire de la TSCA

DSL : Tous les composants de ce produit figurent sur la liste intérieure des substances (LIS) canadienne

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS
Autres informations

Date de révision : 02/18/2021

Les informations contenues dans la présente fiche signalétique ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, utilisation, fabrication, entreposage, transport, élimination, mise à disposition, utilisation et élimination

JM PMMA Primer – All-Purpose

Version 3.0

Date de révision 02/18/2021

Date d'impression 02/18/2021

dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.